

TARIFICATION ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

CONTRIBUTION DES FAMILLES POUR UNE ANNEE

Cette contribution comprend les frais de scolarisation et les cotisations diverses Enseignement Catholique. Elle n'inclut pas les frais de fournitures scolaires et la participation au projet numérique.

Primaire : **870,00 €**

Secondaire : **991,00 €**

DEMI-PENSION :

Restauration habituelle forfaitaire pour une année :

Primaire: **720,00 €**

Secondaire : **749,00 €**

Restauration occasionnelle :

Primaire : **6,00 €** le ticket repas

Secondaire : **7,00 €** le ticket repas

Compte tenu des tarifs en vigueur, le coût ramené à 10 mensualités est le suivant :

	<u>Externe</u>	<u>Demi-Pensionnaire</u>
Primaire	87,00 €	159,00 €
Collège	99,10 €	174,00 €

LE PROJET NUMERIQUE

La participation au projet numérique à partir de la 5ème s'élève à **240 €** par an (possibilité de régler en 10 versements de 24 €). La tablette numérique (iPad) remise à l'élève en début d'année de 5ème devient propriété de la famille à la fin de la classe de 3ème. Si l'élève quitte l'établissement avant la classe de 3ème, la famille peut faire le choix d'acquérir la tablette au prorata des versements déjà effectués.

GARDERIE

Un service de garderie est organisé à partir de 17 heures pour les élèves des classes de maternelles et primaires.

Le forfait annuel est de **330,00 €** à payer d'avance ou à répartir sur 10 mensualités.

En cas de garderie occasionnelle, des tickets sont en vente au prix de **3,00 €** pour une soirée.

L'accueil du matin, à partir de 7h45, est gratuit.

ETUDES DIRIGÉES

Des études dirigées sont organisées pour tous les élèves (CE2 – 3ème). Ces études ne se substituent ni à l'aide aux devoirs mise en place dans le cadre de l'accompagnement éducatif au collège, ni aux séances de soutien scolaire organisées en primaire.

L'inscription à cette étude s'élève à **370,00 €** pour l'année scolaire, avec la possibilité de répartir cette somme sur 10 mensualités.

Cette somme est forfaitaire pour l'année. Néanmoins, les sommes déjà versées pour les élèves inscrits et ne désirant plus y participer pour des raisons évoquées lors d'un rendez-vous entre le directeur et la famille, seront remboursées au prorata des mois déjà écoulés, quel que soit le nombre de journées de classe

REDUCTIONS

Les familles ayant plusieurs enfants scolarisés dans l'établissement peuvent bénéficier d'une réduction de **70 %** des frais de scolarisation à partir de leur troisième enfant.

Les familles qui rencontreraient des difficultés d'ordre financier et qui ne pourraient assumer l'entière charge de la scolarité sont invitées à prendre rendez-vous au plus tôt avec le chef d'établissement pour l'informer de cette situation et fournir les justificatifs nécessaires.

Nous vous rappelons que les élèves scolarisés dans notre établissement sont éligibles à l'attribution de bourses de l'inspection académique. Les imprimés seront disponibles à l'accueil dès la mi-septembre.